

# CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 20 Juin 2013

Question n° 14

**OBJET :** Patrimoine communal - Projet de mise en dépôt à titre gratuit auprès du Syndicat Mixte de l'Ile de Monsieur de l'oeuvre d'art 'Les barques" - Autorisation donnée au Maire de signer la convention.

**Service instructeur :** Direction Générale des services  
Secrétariat Général

**Rapporteur au Conseil : Monsieur KOSCIUSKO-MORIZET**

---

## Avis des commissions

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. | <input type="checkbox"/> Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable | <input checked="" type="checkbox"/> Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs |
|--|--|---|

---

## RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

La Ville de Sèvres est propriétaire d'une sculpture monumentale, réalisée par l'artiste Marc Couturier en 1992 qui était installée à l'angle de la Grande Rue et de l'avenue de la Division Leclerc. Vous trouverez, jointes au présent rapport, quelques photographies de cette réalisation.

Cette œuvre, qui s'intitule « les Barques », a été réalisée en ossature acier inoxydable avec dessus en tôle émaillée bleu de Sèvres, et avait été financée par un promoteur privé lors de la réalisation de la ZAC Manufacture. Elle avait ensuite été remise en juin 1993 à la ville par la SEMI-SEVRES, aménageur de la ZAC, pour une valeur fixée à l'époque à 550 000 F (83 846,96 €).

Après plusieurs années, la Ville a constaté que l'emplacement choisi à l'époque ne s'avérait finalement pas le plus adapté à la mise en valeur de l'œuvre. En effet, sa localisation à l'angle d'un carrefour très fréquenté n'est guère propice à capter le regard du passant et l'œuvre a fait l'objet, à plusieurs reprises, de dégradations. La ville de Sèvres a donc dû solliciter le sculpteur pour procéder à sa restauration.

En réfléchissant à un nouvel emplacement, permettant une meilleure mise en valeur de l'œuvre, l'idée de l'implanter dans le parc nautique est apparue judicieuse, en référence notamment à son sujet « les barques », qui dialogue naturellement avec la Seine. Cette idée a d'ailleurs pleinement satisfait l'artiste qui a été sollicité pour donner son avis sur l'emplacement précis. Le choix a été définitivement arrêté sur un îlot de terre à proximité immédiate de la Seine, où l'œuvre pourra ainsi être valorisée.

Dans ces conditions, il vous est proposé que la Ville donne en dépôt, à titre gracieux, au Syndicat mixte l'œuvre d'art, après avoir fait procéder à sa restauration et à son installation à ses frais.

Vous trouverez, ci-joint, un projet de convention à conclure avec le Syndicat mixte, afin de définir les modalités pratiques de dépôt de l'œuvre auprès du syndicat, étant entendu que ce dépôt est entièrement gratuit et que la Ville reste propriétaire de l'œuvre.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer. »